

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Régie de recettes auprès des Directions Provinciales de l'Environnement et du Cadre de Vie

Taxes, redevances et titres d'exploitation de la faune au Burkina Faso

Arrêté conjoint n° 96-022/MEE/MCIA/MEF du 23/12/1996

Taxe annuelle de gestion de concession	
Parcs nationaux et sanctuaires pour le tourisme de vision et la pêche	5F/ha/an
Rserves partielles de faune, forts classes à vocation cyngtique et zones banales d'intrt cyngtique servant principalement de zone de chasse mixte	50F/ha/an
Rserves partielles de faune, forts classes à vocation cyngtique et zones banales d'intrt cyngtique servant principalement de zone de grande chasse	25F/ha/an
Rserves partielles de faune, forts classes à vocation cyngtique et zones banales d'intrt cyngtique servant principalement de zone de petite chasse	15/ha/an
Ranch de gibier	100F/ha/an

Redevance annuelle de licence d'exploitation d'une concession	
Concession de ranch de gibier	5 000 000
Concession de chasse mixte	3 000 000
Concession de grande chasse	2 000 000
Concession de petite chasse	1 500 000
Concession de parc national et sanctuaire	500 000

Licence de guide de chasse				
Catégories de personnes	Catégorie de licence	Petite chasse	Grande chasse	Chasse mixte
Personnes physiques	Nationaux	500 000	750 000	1 000 000
	Expatriés résidents	1 000 000	2 000 000	3 000 000
	Expatriés non résidents	2 000 000	3 000 000	4 000 000
Personnes morales	Burkinabé	2 000 000	2 500 000	3 000 000
	Étrangères	3 000 000	4 000 000	6 000 000

Licence de guide d'écotourisme ou tourisme écologique		
Catégories de personnes	Catégorie de licence	Tarifs
Personnes physiques	Nationaux	150 000
	Expatriés résidents	500 000
	Expatriés non résidents	1 000 000
Personnes morales	Burkinabé	1 000 000
	Étrangères	2 000 000

Licence de guide de pêche		
Catégories de personnes	Catégorie de licence	Tarifs
Personnes physiques	Nationaux	300 000
	Expatriés résidents	500 000
	Expatriés non résidents	750 000
Personnes morales	Burkinabé	1 000 000
	Étrangères	1 500 000

Redevance annuelle de licence de guides assistants			
Catégorie de licence	Types de guides assistants		
	Chasse	Écotourisme	Pêche
Nationaux	1 00 000	50 000	50 000
Expatriés résidents	300 000	1 00 000	50 000
Expatriés non résidents	500 000	200 000	250 000

Redevance annuelle de licence de commerçant de viande de gibier		
Catégorie de licence	Tarifs selon les zones d'activités	
	Zone urbaine	Zone rurale
Licence de commerçant grossiste de viande de gibier	100 000	50 000
Licence de commerçant détaillant de viande de gibier	50 000	25 000
Licence de restaurateur de viande de gibier	25 000	10 000

Redevance annuelle de licence de gestion de jardins zoologiques	
Nationaux	100 000
expatriés -résidents	250 000

Redevance annuelle de licence de commerçants d'animaux sauvages vivants			
Groupe d'animaux	Catégorie de licence		
	Nationaux	Expatriés résidents	Expatriés non résidents
Animaux intégralement protégés			
Mammifères	500 000	1 500 000	3 000 000
Oiseaux	250 000	500 000	1 000 000
Reptiles	300 000	1 000 000	1 500 000
Animaux partiellement protégés du groupe A			
Mammifères	250 000	700 000	1 500 000
Oiseaux	150 000	250 000	500 000
Reptiles	100 000	250 000	500 000
Animaux partiellement protégés du groupe B			
Mammifères	50 000	500 000	1 000 000
Oiseaux	25 000	250 000	500 000
Reptiles	25 000	250 000	500 000

Les taxes de capture			
Noms courants	Taxes nationaux	Taxes expatriés résidents	Taxes expatriés non résidents
Animaux intégralement protégés			
Oryctérope	50 000	75 000	100 000
Gazelles	75 000	100 000	150 000
Éléphant	750 000	1 000 000	1 500 000
Hippopotame	500 000	750 000	1 000 000
Damalisque	100 000	150 000	250 000
Guépard	200 000	300 000	500 000
Léopard	150 000	200 000	350 000
Caracal	50 000	75 000	100 000
Chat doré	50 000	75 000	100 000
Colobe	50 000	75 000	100 000
crocodiles	75 000	100 000	150 000
Autruche	150 000	200 000	350 000
Autres oiseaux protégés	15 000	20 000	50 000
Groupe A : Animaux partiellement protégés - mammifères			
Buffle	65 000	100 000	150 000
Hippotrague	65 000	100 000	150 000
Bubale	60 000	90 000	150 000
Cob defassa	50 000	75 000	125 000
Guib hamaché	25 000	45 000	75 000
Cob reduca	25 000	45 000	75 000
Cob de buffon	25 000	45 000	75 000
Céphalophe	20 000	30 000	50 000
Lion	150 000	250 000	350 000
Lycan	25 000	45 000	75 000
Ratel	15 000	25 000	45 000
Galago du Sénégal	15 000	25 000	45 000
Oiseaux			
Grandes outarde	2 000	5 000	10 000
Reptiles			
Python de Séba	7 500	15 000	25 000
Python Royal	7 500	15 000	25 000
Varans	2 000	5 000	15 000
Autres animaux			
Par spécimen	2 000	5 000	10 000
Groupe B : animaux partiellement protégés			
Mammifères			
Phacochère	10 000	20 000	30 000
Ourebi	7 500	15 000	25 000
Céphalophe grimm	7 500	15 000	25 000
Cynocéphale	7 500	10 000	15 000
Singes roux	6 000	10 000	15 000
Singes verts	5 000	7 500	10 000
Autres mammifères	1 000	3 000	5 000
Oiseaux	500	1 000	2 000
reptiles	500	1 000	2 000

Autres redevances	
Les frais de pistage par chasseur sont fixés	4 000 FCFA/jour.
Le tarif des certificats d'origine accompagnant les trophées de chasse est fixé à	2 000 FCFA/spécimen

Location journalière des zones de chasse sportive non concédées autres que les terroirs villageois		
CATEGORIE DE CHASSEURS	AMODIATION/JOUR/CHASSEUR	
NATIONAUX		15 000
EXPATRIÉS-RESIDENTS		30 000
EXPATRIÉS NON RESIDENTS		40 000

Les paiements s'effectuent en numéraire ou par chèque.

Tout paiement donne nécessairement lieu à la délivrance par le régisseur à l'utilisateur, d'une quittance (reçu) extraite du journal à souche PIRCD de couleur blanche.

Certificat de détention d'espèces animales sauvages			
Groupe d'animaux	Type de certificats		
	Nationaux	Expatriés résidents	Expatriés non résidents
Animaux intégralement protégés			
Mammifères	15 000	30 000	45 000
Oiseaux	3 000	5 000	10 000
Reptiles	1 000	5 000	10 000
Animaux partiellement protégés du groupe A			
Mammifères	10 000	20 000	30 000
Oiseaux	1 000	2 000	5 000
Reptiles	500	2 000	5 000
Animaux partiellement protégés du groupe B			
Mammifères	500	1 000	2 000
Oiseaux	500	1 000	2 000
Reptiles	500	2 000	3 000

REDEVANCES DES PERMIS DE PECHE	
Permis de pêche commerciale	
Permis catégorie A	8 000 FCFA
Permis catégorie B	35 000 F CFA
Permis catégorie C	5 000 FCFA
Permis catégorie D	15 000 F CFA
Permis de pêche sportive	
Permis catégorie A	2 500 FCFA
Permis catégorie B	
Étrangers résidents	10 000 FCFA
Étrangers non résidents	30 000 FCFA

REDEVANCE DE LA CONCESSION DE PECHE	
Redevance annuelle de la concession de pêche	3 000 FCFA par hectare

REDEVANCES DES LICENCES DE GUIDE DE PECHE	
a) Licence de guide de pêche catégorie A	
Personnes physiques	
Nationales	300 000 F CFA
Etrangères résidentes	500 000 F CFA
Etrangères non résidentes	750 000 F CFA
Personnes morales de droit burkinabé	1 000 000 F CFA
b) Licence de guide de pêche catégorie B	
Personnes physiques	
Nationales	100 000 F CFA
Etrangères résidentes	250 000 F CFA
Etrangères non résidentes	400 000 F CFA
Personnes morales de droit burkinabé	300 000 F CFA
c) Licence de guide de pêche catégorie C	
Personnes physiques	
Nationales	100 000 F CFA
Etrangères résidentes	250 000 F CFA
Etrangères non résidentes	400 000 F CFA
Personnes morales de droit burkinabé	300 000 F CFA

Journal à souche P1 RCD	
BURKINA FASO TRÉSOR PUBLIC RÉCEVEUR DES CREANCES DIVERSES OU REBIS DE RECETTES DE :	Quittance N° 1401756
.....(1)	
Roya de M.	
Adresse	
La somme de FCFA ()	
(En lettres)	
Mode de règlement	En règlement de :
<input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Autres	
Références	
A, le	
Noms, prénoms et signature du caissier	
Caissier	
1. Rayer la mention inutile.	